La Présidente de Toulouse INP

- Vu le code de l'éducation
- Vu le code de l'action sociale et des familles
- Vu le Décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéficie des personnels de l'Etat
- Vu l'avis du comité social d'administration du 26 mars 2024
- Vu le règlement intérieur de la Commission d'action sociale

D E C I D E

La Commission d'Action Sociale de Toulouse INP réunie le 26/03/2024 a validé l'attribution d'une somme globale de 1200€ d'aide d'urgence ponctuelle non remboursable, répartie de la façon suivante :

- Dossier n°2024-1 : 600€
- Dossier n°2024-2 : 600€

Fait à Toulouse le 26 mars 2024

La Présidente de Toulouse INP